

En plus des avantages directs qu'en retireraient l'île du Cap-Breton et les Provinces maritimes et de ce qu'y gagnerait indirectement le pays tout entier, ce projet servirait nos intérêts économiques. Si j'en avais le temps, je démontrerais, chiffres en mains, que les économies réalisées sur les frais d'exploitation du transbordeur du National-Canadien et de celui de la route nationale, pendant une période raisonnable, feraient plus qu'égaliser le service d'intérêt et de l'amortissement. Je crois que le Gouvernement ferait là un bon placement, d'autant plus qu'il s'agit d'un service dont on a longtemps différé l'établissement. On nous a promis que cette construction figurerait parmi les premiers travaux d'après-guerre. Il s'agit d'un projet pratique, d'importance nationale, conforme aux principes d'une saine économie. Il y a actuellement des milliers de chômeurs de sorte qu'il ne faudrait pas tarder à en entreprendre l'exécution. L'emploi intégral et une pleine production ont été deux éléments importants du succès de notre effort de guerre. Ces éléments sont également essentiels à une complète restauration et à notre programme de reconstruction.

Le Gouvernement se rend compte de la situation, je le sais, et si j'en parle, c'est pour en souligner l'importance. La chaîne n'est pas plus forte que son anneau le plus faible et la force d'une nation se mesure à celle de sa plus grande partie composante. Or les Provinces maritimes sont parmi les grandes parties constituantes du tout qu'est la grande Confédération canadienne. Elles ont fait leur part dans la construction des ouvrages publics en dehors de leurs frontières. Il ne faudrait pas les oublier lorsqu'elles sont dans le plus grand besoin, lorsqu'elles réclament les ouvrages publics dont elles ont tant besoin et qu'elles méritent si abondamment, surtout lorsque les ouvrages qu'elles réclament profiteront au Dominion tout entier.

(Sur la motion de l'hon. M. McCann, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure).

A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

### Le vendredi 9 mai 1947

La séance est ouverte à trois heures.

#### RADIODIFFUSION

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. RALPH MAYBANK (Winnipeg-Sud-Centre) présente le premier rapport du comité spécial de la radiodiffusion et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

[M. McGarry.]

### AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES INVALIDES INSCRITS AUX COURS UNIVERSITAIRES—ALLOCATIONS DE FORMATION ET PLEINE PENSION

Le très hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je demande à déposer le décret du conseil C.P. 1668 modifiant le règlement établi sous l'empire de la loi sur la réadaptation des anciens combattants. Les modifications assurent aux pensionnaires qui reçoivent des prestations de formation professionnelle la pleine pension et les allocations de formation. Jusqu'ici le pensionnaire invalide qui touchait les prestations de formation recevait moins que le total des allocations et de la pension.

Si le pensionnaire a des personnes à sa charge, il touchera la pleine augmentation des allocations de formation applicables jusqu'ici aux dites personnes ainsi que le total de la pension à laquelle lui donnerait droit le statut de célibataire.

Cet amendement allégera le sort des anciens combattants invalides qui fréquentent l'université ou suivent des cours de formation, et espérons-nous, encouragera d'autres ex-militaires à profiter de ces cours.

Le règlement permet de gagner jusqu'à \$75 par mois; par ailleurs l'ancien combattant invalide est moins capable que ses compagnons bien portants de profiter d'une telle disposition. En lui permettant de bénéficier du plein montant de la pension et des allocations, nous faisons disparaître un désavantage réel pour le titulaire d'une pension.

M. FULTON: Le ministre veut-il nous dire quand le décret ministériel qu'il vient de déposer entrera en vigueur et s'il aura un effet rétroactif?

Le très hon. M. MACKENZIE: Les dispositions du décret s'appliquent dès maintenant, mais il n'a pas un effet rétroactif.

### L'HUILE COMBUSTIBLE

DÉCLARATION TOUCHANT LES APPROVISIONNEMENTS DE CE PRODUIT AU PAYS

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des Approvisionnement): Monsieur l'Orateur, je désire formuler une déclaration au sujet de l'huile combustible. L'été dernier, je convoquais les représentants des diverses compagnies productrices et distributrices d'huile en vue de déterminer la disponibilité d'huile combustible au pays. Les honorables députés se rappellent que l'an dernier on s'inquiétait sérieusement au sujet de nos